

ASTRE 2018

DISPOSITIF INTERNE D'AMORCAGE DE PROJETS

Le financement de la recherche publique par appel à projets est aujourd'hui marqué par une forte compétition à l'échelle nationale, européenne et internationale donnant lieu à un besoin accru d'accompagnement des équipes de recherche dans le dépôt des projets. En vue de favoriser la participation de ses enseignant.es/chercheur.es aux programmes nationaux et internationaux, l'Université Lumière Lyon 2 expérimente en 2018 **un dispositif d'accompagnement afin d'inciter ses équipes de recherche à déposer des projets auprès des grandes agences de financement**. Ce dispositif est complémentaire de ceux proposés par d'autres structures locales et nationales (Amorçage Europe de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, MRSEI et Tremplin-ERC pour l'ANR, etc.). Il s'adresse à toutes les unités de recherche, UMR ou EA, dont l'Université Lumière Lyon 2 est (co)-tutelle.

Le dispositif ASTRE a deux objectifs :

- Aider les équipes de recherche et les enseignant.es-chercheur.es à identifier un appel à projets adéquat en diversifiant les possibilités de financement (ANR, Horizon 2020, Interreg, etc.).
- Apporter un accompagnement dans le montage des projets, notamment dans la rédaction des parties non-scientifiques, et dans leur dimension administrative et financière.

Afin de favoriser la flexibilité et de se caler sur les calendriers des bailleurs de fonds nationaux et internationaux, **ce dispositif expérimental fonctionnera au fil de l'eau**.

La.le porteur.se de projet est invité.e à contacter le Pôle Projets pour organiser un rendez-vous et échanger sur le degré de maturité du projet qu'il souhaite déposer (identification des appels à projet les plus adaptés, faisabilité au regard des critères des agences de financement, objectif scientifique, partenariats envisagés le cas échéant, résultats/impacts attendus). La DRED pourra accorder un financement aux porteur.es dans la phase de montage et sur présentation d'une note de concept validée par la.le directeur.rice d'unité. Ce financement d'un montant maximum de 10 000 € pourra notamment couvrir les frais liés à l'organisation de réunions de consortium, aux missions de réseautage et à la traduction. **Les porteurs.ses de projets bénéficiant d'un soutien appuyé de leur unité de recherche (cofinancement, moyens humains, publicité) seront prioritairement financés.**

Les projets accompagnés seront présentés à la Commission Recherche et un premier bilan sera fait au terme de la première année du dispositif ASTRE.

La.le porteur.se de projet doit s'engager à désigner l'Université Lumière Lyon 2 comme tutelle gestionnaire avec un statut de coordinateur ou de partenaire.

La faisabilité du projet au regard des critères et du calendrier de l'appel constituera le critère décisif dans la décision d'accompagner le montage.

Contact :

Michaël BERTHET
Responsable du Pôle Projets
Bureau G104a – Poste 72.61

Colin VOLLE
Chargé de Projets
Bureau G103 – Poste 73.91

Mel : dred.projets@univ-lyon2.fr